



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 02 MARS 2026
PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 24 JANVIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N°2026/CS/03/02

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXE DE L'EXERCICE 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),
Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et 11 octobre 2024
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-4, L.1612-15 et L.1612-20 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité syndical du 28 février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'adopter le projet de budget prévisionnel - budget principal (M 57) & budget annexe (M 4) - pour l'exercice 2026 (annexes A et B) ;
- d'adopter :
 - ⇒ le tableau d'amortissement tel qu'il figure en annexe du budget et notamment les durées d'amortissement (annexe 1) ;
 - ⇒ le tableau des effectifs (annexe 2) ;
 - ⇒ la répartition des contributions statutaires par membre du Syndicat, au titre de l'exercice 2025, telle qu'elle figure en annexe du budget (annexe 3).

Nombre de votants : 20

Vote Pour : 20

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,


Alain BAZILLE

Annexe A

COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2026
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL (M57) - SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
040	Opération d'ordre de transfert entre section	3 500	5 600
2805	Amortissement immobilisations, concessions et droits similaires	2 000	2 000
281848	Amortissement autres matériels de bureau et mobiliers	1 500	3 600
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	400 000	390 535
001	Excédent d'exécution de la section d'Invest.	400 000	390 535
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (réelles + ordre + Excédent)		403 500	396 135

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé Article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 000	10 000
2051	Concessions & droits similaires	10 000	10 000
21	Immobilisations corporelles	393 500	386 135
21838	Autre matériel informatique	2 000	2 000
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000	10 000
2188	Autres immobilisations corporelles	376 500	374 135
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		403 500	396 135

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellés	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
013	Atténuation de charges :	2 160	2 300
6479	Remboursements sur autres charges sociales	2 160	2 300
74	Dotations subventions et participations :	317 000	270 000
7473	Départements	307 006	261 488
74748	Communes et structures intercommunales	9 710	8 270
747888	Autres	284	242
75	Autres produits de gestion courante :	50	50
7588	Autres produits divers de gestion courante	50	50
76	Produits financiers	500	500
766	Gain de change	500	500
77	Produits exceptionnels :	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement		319 710	272 850
002	Résultat de fonctionnement reporté :	144 585	153 862
002	Excédent antérieur reporté Fonct.	144 585	153 862
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		464 295	426 712

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellés	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
011	Charges à caractère général :	180 005	135 462
60	Achats et variations de stocks	1 450	2 250
60632	Fournitures de petit équipement	1 200	2 000
6064	Fournitures administratives	100	100
6068	Autres matières et fournitures	150	150
61	Services extérieurs	28 600	24 500
6132	Locations immobilières	3 000	3 000
6156	Maintenance	5 000	6 000
6168	Primes d'assurances autres	4 000	4 000
6182	Documentation générale et technique	500	500
6184	Versements à des organismes de formation	15 100	10 000
6188	Autres frais divers	1 000	1 000
62	Autres services extérieurs	149 955	108 712
62261	Honoraires médicaux et pharmaceutiques	300	300
62268	Autres honoraires, conseils...	22 450	20 000
6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires divers	50	60
6231	Annonces et insertions	1 500	1 500
6233	Foires et expositions	73 105	5 000
6234	Réception	10 000	2 500
6236	Catalogues et imprimés et publications	5 000	5 000
6238	Publicité, publications, relations publiques divers	5 000	5 000
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000	3 000
627	Services bancaires	200	200
62878	Remboursement de frais à des tiers	30 000	65 802
6288	Divers (autres services extérieurs)	350	350
012	Charges du personnel et frais assimilés :	273 040	277 150
6218	Autre personnel extérieur	12 000	13 000
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	140	150
6336	Cotisations CNFPT, Centre gestion Fonction Publique	2 000	2 000
6338	Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rému.	600	600
64131	Rémunération	137 850	138 000
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 500	1 500
64138	Primes et autres indemnités	40 000	42 000
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000	52 000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 000	12 000
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000	8 000
6455	Cotisations pour assurance du personnel	300	300
6474	Versement aux œuvres sociales	400	1 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	350	500
6478	Autres charges sociales diverses	5 400	5 600
6488	Autres charges	500	500
65	Autres charges de gestion courante	6 500	6 500
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	1 000	1 000
6584	Amendes fiscales et pénalités	500	500
65888	Autres	5 000	5 000
66	Charges financières	500	500
666	Pertes de change	500	500
67	Charges spécifiques	-	-
		-	-
68	Dotations aux provisions pour risques et charges	750	1 500
022	Dépenses Imprévues	-	-
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	460 795	421 112
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 500	5 600
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 500	5 600
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 500	5 600

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE (M4) - SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé Article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
13	Subventions d'investissement	500 000 €	500 000 €
1313	Subvention d'équipement Département	500 000 €	500 000 €
	Total recettes réelles d'investissement	500 000 €	500 000 €
021	Virement de la section d'exploitation (=DOE 023)	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (=DOE 042 : prélèvements provenant de la section d'exploitation)	6 248 100 €	6 240 100 €
2182	Matériel de transport	8 000 €	- €
28	Amortissement des immobilisations	5 120 100 €	5 120 100 €
28153	Installations à caractère spécifique (Amortissements des scrubbers)	1 650 000 €	1 650 000 €
28153	Installations à caractère spécifique (Amortissements silicone)	320 000 €	320 000 €
28153	Installations à caractère spécifique (Amortissements travaux de modernisation)	600 000 €	600 000 €
28182	Matériel de transport (amortissement des navires)	2 550 000 €	2 550 000 €
28188	Autres	100 €	100 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 120 000 €	1 120 000 €
041	Opération d'ordre - Opérations patrimoniales (=DOI 041)	1 000 000 €	1 000 000 €
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	1 000 000 €	1 000 000 €
	Total recettes d'ordre d'investissement	7 248 100 €	7 240 100 €
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (= Total recettes réelles + ordre)	7 748 100 €	7 740 100 €
R001	Solde d'exécution positif reporté de n-1 de la section d'investissement	11 634 097 €	9 927 489 €
	TOTAL GENERAL LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 382 197 €	17 667 589 €

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé Article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	100 000 €
2031	Frais d'études	100 000 €	100 000 €
21	Immobilisations corporelles	8 857 197 €	7 142 589 €
2182	Matériel de transport	8 857 197 €	7 142 589,36 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 525 000 €	6 525 000 €
1641	Emprunts en euros	6 525 000 €	6 525 000 €
27	Autres Immobilisations financières	1 000 000 €	1 000 000 €
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	1 000 000 €	1 000 000 €
	Total dépenses réelles d'investissement	16 482 197 €	14 767 589 €
040	Opération d'ordre de section à section (=ROE 042)	1 900 000 €	1 900 000 €
13912	Subvention d'investissement inscrites au résultat (Région)	990 000 €	990 000 €
13913	Subvention d'investissement inscrites au résultat (Département)	910 000 €	910 000 €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	- €	- €
041	Opération d'ordre - Opérations patrimoniales (=ROI 041)	1 000 000 €	1 000 000 €
2153	Immobilisations corporelles - Installation à caractère spécifique	1 000 000 €	1 000 000 €
	Total dépenses d'ordre d'investissement	2 900 000 €	2 900 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (= Total dépenses réelles + ordre)	19 382 197 €	17 667 589 €

BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION D'EXPLOITATION

DETAIL RECETTES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé Article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
74	Subvention d'exploitation	25 808 560,00 €	25 855 552 €
75	Autres produits de gestion courantes (sous-affrètement)	- €	555 000 €
76	Produits financiers	90 000,00 €	76 400 €
77	Produits exceptionnels (spécifiques) :	2 700 000,00 €	900 000 €
778	Autres produits exceptionnels (Profit Share)	2 700 000,00 €	900 000 €
	Total recettes réelles d'exploitation	28 598 560,00 €	27 386 952 €
777/747* (042)	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (=DOI 040)	1 900 000,00 €	1 900 000 €
	Total recettes d'ordre	1 900 000,00 €	1 900 000 €
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (= Total recettes réelles + ordre)	30 498 560,00 €	29 286 952 €
R002	Excédent d'exploitation reporté de n-1	11 341 829,39 €	13 322 984 €
	TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION	41 840 389,39 €	42 609 936 €

DETAIL DEPENSES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé Article	Crédits ouverts en 2025	Propositions 2026
011	Charges à caractère général	270 000,00 €	348 000 €
6161	Primes d'assurances multirisques	- €	10 000 €
617	Etudes et recherches	70 000,00 €	50 000 €
6226	Honoraires, conseils	187 000,00 €	280 000 €
6231	Annonces et insertions	3 000,00 €	8 000 €
6238	Divers	10 000,00 €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €
65	Charges de gestion courante	18 851 500,00 €	18 388 000 €
6588	Autres charges de gestion courante	18 851 500,00 €	18 388 000 €
65881	Compensation de Service Public	10 881 500,00 €	10 738 000 €
65882	Soutes	7 600 000,00 €	7 380 000 €
	Remboursement de la BAF	- 640 000,00 €	- 650 000 €
65883	Alimentation électrique navires	400 000,00 €	220 000 €
65884	Actualisation (révision NAO+ IPC) + Révision cours de la livre de N-1	610 000,00 €	700 000 €
66	Charges financières	1 930 100,00 €	1 710 000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 150 100,00 €	1 920 000 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	- 220 000,00 €	- 210 000 €
6688	Autres charges financières		
67	Charges exceptionnelles (spécifiques)	13 140 689,39 €	15 423 836 €
678	Autres charges exceptionnelles (spécifiques)	13 140 689 €	15 423 836 €
6875/6815*	Dotations aux provisions pour risques et charges	1 400 000,00 €	500 000 €
	Total dépenses réelles d'exploitation	35 592 289,39 €	36 369 836 €
023	Virement à la section d'investissement (=ROI 021)	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (=ROI 040 : total des prélèvements au profit de la section d'investissement)	6 248 100,00 €	6 240 100 €
675	Valeur comptable éléments d'actifs cédés	8 000,00 €	- €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 120 100,00 €	5 120 100 €
6862	Dotations aux amortissements charges financières à répartir	1 120 000,00 €	1 120 000 €
	Total dépenses d'ordre d'exploitation	6 248 100,00 €	6 240 100 €
	TOTAL GENERAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (= Total dépenses réelles + ordre)	41 840 389,39 €	42 609 936 €

*article budgétaire nomenclature M4 de 2025/mise à jour de la nomenclature 2026



ANNEXE 1

A LA DELIBERATION N° 2026/CS/03/02
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

REGLES D'AMORTISSEMENT

À partir du 1^{er} janvier 2023, suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 **pour le Budget Principal** (délibération n°2022/CS/12/01 du 12/12/2022), le principe d'amortissement est linéaire, au prorata temporis, sur la base des durées d'amortissement ci-dessous :

Logiciels et licences	2 ans
Ouvrages (acquisition livres)	1 an
Mobilier (vitrines d'exposition)	5 ans

Pour le Budget Annexe (M4), le principe d'amortissement linéaire en année pleine, des immobilisations à compter de l'année qui suit l'acquisition est maintenu, sur la base des durées d'amortissement ci-dessous :

Navires	35 ans (délibération n° 2013/CS/12/02)
Coffre-fort	20 ans
Équipement des cuisines	15 ans
Installations à caractères spécifique	7 ans
Scrubbers	
Peinture, revêtement silicone	5 ans
Travaux d'amélioration et de modernisation des navires	15 ans
Indemnités Remboursement Anticipé	6 ans

ANNEXE 2

A LA DELIBERATION N° 2026/CS/03/02
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

TABLEAU DES EFFECTIFS

BUDGET PRINCIPAL : Budget Primitif 2026

L'effectif du personnel administratif du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) sera le suivant :

Poste permanent	Cadre d'emplois	Durée temps de travail
Directeur général	Ingénieur	Temps non complet (20%)
Directeur administratif et financier	Attaché	Temps complet
Responsable comptable et budgétaire	Attaché	Temps complet
Responsable de développement	Attaché	Temps complet
Assistant(e) du Directeur général et gestionnaire des séances	Rédacteur	Temps non complet (20%)

BUDGET ANNEXE : Budget Primitif 2026

Le personnel, recruté par le SMPAT et affecté sur le budget annexe, a été transféré le 3 mars 2007 à LDTF, date de mise en œuvre effective de la DSP, puis à DFDS Seaways.

En cas de reprise de l'exploitation en régie directe, ces personnels sont susceptibles de réintégrer le SMPAT.

À titre indicatif, dans le contrat de la DPS3, dont le délégataire est DFDS Seaways, le personnel nécessaire à l'exploitation de la ligne de Dieppe/Newhaven est estimé :

- entre 70 à 80 équivalents temps plein pour les sédentaires ;
- entre 181 à 191 équivalents temps plein pour les navigants.

ANNEXE 3

A LA DELIBERATION N° 2026/CS/03/02
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

PARTICIPATIONS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Collectivités membres	Pourcentage de participation au budget annuel du SMPAT	Montant des participations pour BP 2026		
		Budget Principal	Budget Annexe	Total Budget Principal & Budget Annexe
Département de Seine-Maritime	96,8474%	261 487,97 €	25 524 666,13 €	25 786 154 €
Dieppe-Maritime	2,5979%	7 014,22 €	684 679,78 €	691 694 €
Communauté de communes Falaises du Talou	0,3756%	1 014,06 €	98 985,94 €	100 000 €
CCI Rouen Métropole	0,08958%	241,87 €	23 610,13 €	23 852 €
Communauté de communes Terroir de Caux	0,08958%	241,87 €	23 610,13 €	23 852 €
TOTAL	100,00%	270 000 €	26 355 552 €	26 625 552 €



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) ; elle est disponible sur simple demande au secrétariat, aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet du SMPAT : smpat76.fr

Cette note se décompose comme suit :

- I – Présentation de la structure**
- II – Éléments de contexte**
- III – Ressources et charges du SMPAT, priorités du budget**
- IV – Niveau d'endettement de la collectivité**
- V – Principaux indicateurs du SMPAT**
- VI – Les effectifs**

I - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) a été créé en octobre 2000 pour relancer la liaison maritime entre Dieppe et Newhaven suite au désengagement d'opérateurs privés.

Le SMPAT est un établissement public composé :

- du Département de la Seine-Maritime,
- de la Communauté d'Agglomération «Dieppe-Maritime»
- de la CCI Rouen Métropole
- de la Communauté de Communes Falaises du Talou
- de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Le SMPAT est actionnaire à 82,82% de la Société d'économie mixte locale de coopération transmanche (SEML), unique actionnaire du Port de Newhaven.

Le Syndicat est dirigé par le Comité Syndical composé de 30 représentants dont 20 du Département de la Seine-Maritime, 4 de Dieppe-Maritime, 2 de la CCI Rouen Métropole, 2 de la Communauté de Communes de Falaise du Talou et 2 de la Communauté de Communes de Terroir de Caux.

Le Comité syndical est présidé par Monsieur Alain BAZILLE depuis octobre 2019.

Aux côtés d'Alain Bazille, Monsieur André Gautier et Madame Imelda Vandecandelaeré, assurent la Vice-Présidence du SMPAT.

Le SMPAT est une personne morale de droit public qui a pour objet de promouvoir et sauvegarder la liaison maritime Dieppe-Newhaven et d'initier des actions de développement touristique et économique en lien direct avec l'activité Transmanche.

Plus de 25 ans après cette initiative, le maintien de la liaison Dieppe-Newhaven et le soutien constant des acteurs publics locaux témoignent de l'importance que revêt cette liaison pour le territoire de la Seine-Maritime et plus largement pour le territoire normand.

Outre une offre de transport de qualité entre la Seine-Maritime et le Royaume-Uni, outre une connexion transfrontalière au service de la culture transmanche, la liaison Dieppe-Maritime permet de contribuer activement au développement touristique et territorial.

Les retombées de la liaison caractérisées par les consommations locales effectuées notamment par les britanniques en séjour ou en transit, le recours aux fournisseurs locaux dans le cadre de l'exploitation de la ligne, les emplois directs et indirects générés, le soutien aux deux ports desservis, le soutien à la filière locale de transport et logistique, la contribution aux échanges internationaux, ou encore la contribution à la filière vélo à travers la faisabilité de l'Avenue Verte London-Paris, confèrent à la ligne Dieppe-Newhaven un rôle clé d'attractivité territoriale.

La gestion de la ligne est externalisée depuis 2007 au moyen d'une délégation de service public (DSP). Pour le contrat courant du 01^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 (DSP3), le délégataire est la société DFDS Seaways.

La DSP3 prévoit que le Syndicat couvre les obligations de services publics (1690 traversées mini. /an) en s'engageant à verser une compensation annuelle sur la durée du contrat telle que résultant de l'offre des candidats basée sur les recettes et charges prévisionnelles de l'exploitation, dans les conditions économiques à la date de remise de l'offre. Auxquelles s'ajoutent, conformément au contrat, les charges de soutes. Les charges de soutes, sont compensées par le SMPAT en fonction des dépenses réellement constatées.

II - ELEMENTS DE CONTEXTE

Les perspectives 2026 sont plutôt positives, en particulier pour les charges de soutes pour lesquelles toutes les analyses semblent converger vers un prix du baril de Brent contenu.

Certes, les contextes géopolitique et réglementaire pourraient avoir un impact défavorable sur les niveaux de fréquentation, notamment pour le fret, en raison de la complexification des procédures douanières et, par conséquent, de l'augmentation des coûts supportés par les usagers.

Les premières réservations 2026 sur le trafic tourisme présentent des tendances similaires à celles observées en 2025. Par ailleurs, les efforts conjoints du délégataire, notamment grâce au renforcement des actions de promotion de la ligne, et du SMPAT à travers un agenda événementiel riche, développé avec ses partenaires français et britanniques, devraient accroître la visibilité de la ligne et, de fait, son attractivité.

Dans ce contexte, le SMPAT peut, grâce à ses résultats antérieurs, maintenir la participation financière globale de ses membres au même niveau que celle votée en 2025.

III - RESSOURCES ET CHARGES DU SMPAT, PRIORITES DU BUDGET

Pour répondre à la nécessité d'individualiser les opérations de l'activité de transport maritime dans un budget dédié, le SMPAT gère 2 budgets :

1. Le budget principal établi selon la nomenclature M57 ;
2. Le budget annexe selon la nomenclature M4.

Les budgets 2026 ont été votés le 02 mars 2026 par le Comité Syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du SMPAT aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site du SMPAT : smpat76.fr.

Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté aux élus le 13 février 2026.

I – LE BUDGET PRINCIPAL (M57)

Il porte sur les recettes et dépenses relatives au fonctionnement courant et aux frais de structure du SMPAT.

L'équilibre budgétaire :

Le budget primitif 2026 pour le budget principal s'élève à **822 846 €**

- ❖ la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 396 134,52 €
- ❖ la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 426 711,51 €

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	27	Autres immobilisations financières	- €
21	Immobilisations corporelles	386 135 €			
Total des dépenses réelles d'investissement		396 135 €	Total des recettes réelles d'investissement		- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	040	Opérations d'ordre entre sections	5 600 €
			Total recettes d'ordre d'investissement		5 600 €
Total Dépenses		396 135 €	001	Excédent d'exécution de la section d'Investissement	390 535 €
			Total Recettes		396 135 €

Les dépenses d'investissement prévoient principalement des dépenses liées au développement de logiciels et autres immobilisations diverses.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement du report du solde excédentaire d'exécution de 2025.

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	135 462 €			
012	Charges du personnel et frais assimilés	277 150 €	013	Atténuation de charges	2 300 €
65	Autres charges de gestion courante	6 500 €	74	Dotations, subventions et participations	270 000 €
			75	Autres produits de gestion courante	50 €
Total des dépenses de gestion courante		419 112 €	Total des recettes de gestion courante		272 350 €
66	Charges financières	500 €	76	Produits financiers	500 €
67	Dépenses exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	- €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 500 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		421 112 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		272 850 €
042	Opérations ordre entre sections	5 600 €	002	Résultat reporté	153 862 €
Total des dépenses de fonctionnement		426 712 €	Total des recettes de fonctionnement		426 712 €

Les dépenses de fonctionnement prévoient des charges à caractère général à hauteur de 135 K€, il s'agit des dépenses liées au fonctionnement interne du SMPAT (charges d'administration générale, moyens logistiques, locaux mis à disposition par le Département...) et des charges de personnel estimées à 277 K€.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles proviennent :

- d'une part des recettes institutionnelles du Syndicat Mixte (270 K€), les participations prévisionnelles de chaque collectivité, à ce titre, sont les suivantes :
 - Département de la Seine-Maritime : 261 488 €
 - Dieppe-Maritime : 7 014 €
 - CCI Seine Mer Normandie : 241 €
 - Communauté de Communes Falaise du Talou : 1 014 €
 - Communauté de Communes Terroir de Caux : 241 €
- d'autre part, de l'excédent d'exécution de 2025 à hauteur de 153 862 €.

II – LE BUDGET ANNEXE (M4)

Le budget annexe prévoit les recettes et les dépenses relatives à l'exploitation de la ligne. La Délégation de Service Public (DSP3) a pris effet le 1^{er} janvier 2023, pour 5 ans (2023-2027). Le modèle d'exploitation de la DSP3 est de 1690 traversées/an au minimum. Les 1690 traversées sont réalisées sur une année décomposée en 3 saisons : Basse saison (1^{er} oct. au 30 avril) : 2AR/J du lundi au vendredi et 3AR le week-end -- Moyenne saison (1^{er} mai au 13 juillet puis septembre) : 3AR/J -- Haute saison (14 juillet au 31 août) : 3AR/J du lundi au vendredi et 4AR/J le week-end.

- le SMPAT verse une compensation financière fixée lors de la négociation et actualisée annuellement en contrepartie des obligations de service public,
- le SMPAT rembourse les soutes dans la limite d'une conso de 9 tonnes/traversée (avenant n°6),
- le délégataire ne paye pas de redevance pour les navires,
- le délégataire reverse 100% de la « BAF » (Bunker Adjustment Factor) qui est une surcharge payée par les clients fret,
- le délégataire verse une redevance d'intéressement annuelle correspondant à 25% du résultat entre 1M€ et 2,5M€, puis 50% du résultat entre 2,5M€ et 5M€ et 75% du résultat >5M€.

L'année 2026 prévoit :

- Le maintien de la reconfiguration du schéma d'exploitation initiée en 2023 visant à optimiser la fréquentation et les conditions d'accueil tout en maîtrisant les coûts d'exploitation et en réduisant l'impact environnemental.
- La mise en œuvre du projet stratégique de développement commercial avec l'application de nouvelles grilles tarifaires, le développement des partenariats tant touristiques que fret en France et en Angleterre, la diffusion de la marque « Transmanche Ferries » dans une démarche de co-branding aux côtés de la marque DFDS auprès des collégiens du Département, la mise en avant des produits locaux dans le duty free et au restaurant, et le développement des connectivités touristiques avec d'autres moyens de transport.
- des dépenses de raccordement électrique des navires, le SMPAT va entreprendre des travaux sur chaque navire en vue de leur raccordement à l'électricité. Ces travaux sont estimés à 2 M€ et sont répartis en dépenses d'investissement en 2026 et 2027.

L'équilibre budgétaire :

Le budget primitif 2026 pour le budget annexe s'élève à 60 277 525 €

- ❖ la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 17 667 589 €
- ❖ la section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 42 609 936 €

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	100 000	13	Subventions d'investissement	500 000
21	Immobilisations corporelles	7 142 589			
Total des dépenses d'équipement		7 242 589	Total des recettes d'équipement		500 000
16	Emprunts et dettes assimilées	6 525 000	10	Dotations fonds divers et réserves	-
27	Autres immobilisations financières	1 000 000			
Total des dépenses réelles d'investissement		7 525 000	Total des recettes réelles d'investissement		-
040	Opérations d'ordre entre section	1 900 000	040	Opérations d'ordre entre sections	6 240 100
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	041	Opérations patrimoniales	1 000 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 900 000	Total des recettes d'ordre		7 240 100
			001	Solde d'exécution reporté	9 927 489
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 667 589	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		17 667 589

A.1. Les dépenses d'investissement

- **Les dépenses réelles** prennent essentiellement en compte le remboursement de l'emprunt conclu avec la Caisse d'Épargne Normandie à hauteur de 6 525 K€. Des frais d'études à hauteur de 100 K€. Le contexte réglementaire environnemental (obligation de décarbonation...) et l'âge des navires amènent le SMPAT à envisager dès à présent l'avenir de la ligne. Pour ce faire, le SMPAT fait appel à des prestataires qui devront lui permettre d'identifier toutes les options possibles pour les années à venir en matière de renouvellement de la flotte (rétro-fit des moteurs, renouvellement des navires...).
- **Les dépenses d'ordre** ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre entre section à hauteur de 1,9 M€ correspondent à l'amortissement des subventions perçues par le SMPAT et les opérations patrimoniales à hauteur de 1 M€ permettent l'inscription de travaux de raccordement électrique à l'actif du SMPAT.

A.2. Les recettes d'investissement

- **Les recettes réelles** enregistrent le versement d'une subvention d'équipement du Département de la Seine-Maritime pour 500 K€, ce montant va participer aux paiements des travaux sur les navires.
- **Les opérations d'ordre en recettes :**
 - o de section à section pour 6,2 M€ : opérations d'amortissement des navires et de leurs équipements (5,1 M€), transferts de charges (1,12 M€ : lissage sur 6 ans de la charge de l'indemnité pour remboursement anticipé de l'emprunt RBS de 6,67 M€. Montant égal à celui inscrit en dépenses d'ordre d'exploitation).
 - o les opérations d'ordre patrimoniales pour 1 M€ (montant égal à celui inscrit en dépenses d'ordre d'investissement), opération d'ordre à l'intérieur de la section, permettant l'inscription des travaux réalisés à l'actif du SMPAT
- **L'excédent d'investissement cumulé reporté de 2025 représente 9 927 489 €.**

B – SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2026	Chap.	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	348 000			
012	Charges du personnel et frais assimilés	-	74	Subventions d'exploitation	25 855 552
65	Autres charges de gestion courante	18 388 000	75	Autres produits de gestion courante	555 000
Total des dépenses de gestion des services		18 736 000	Total des recettes de gestion des services		26 410 552
66	Charges financières	1 710 000	76	Produits financiers	76 400
67	Dépenses spécifiques	15 423 836	77	Produits spécifiques	900 000
68	Dotations aux provisions	500 000			
Total des dépenses réelles d'exploitation		36 369 836	Total des recettes réelles d'exploitation		27 386 952
042	Opérations ordre entre sections	6 240 100	042	Opérations ordre entre sections	1 900 000
Total des dépenses d'ordre		6 240 100	Total des recettes d'ordre		1 900 000
			002	Résultat reporté	13 322 984
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		42 609 936	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		42 609 936

B.1. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles couvrent principalement la contribution de service public ainsi que la compensation spécifique liée aux soutes, les intérêts d'emprunt des navires, la dotation aux amortissements de ceux-ci.

Pour les charges à caractère général (348 K€), elles prévoient notamment les marchés d'assistance financière et technique et le marché d'assistance juridique.

Des charges de gestion courante à hauteur de 18,4 M€. Le SMPAT couvre les obligations de services publics (1690 traversées) en s'engageant à verser une compensation annuelle sur la durée du contrat telle que résultant de l'offre des candidats basée sur les recettes et charges prévisionnelles. Les charges de gestion courantes correspondent principalement aux charges liées à la compensation de service public, à son actualisation ainsi qu'au remboursement des soutes et de l'électricité pour les navires.

Les charges financières de 1,71 M€ correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

Les charges spécifiques s'élèvent à 15,4 M€.

Conformément à la réglementation, le SMPAT a également inscrit des dotations aux provisions pour risques et charges à hauteur de 500 K€.

S'agissant des dépenses d'ordre, elles intègrent les dotations aux amortissements des navires et de ses équipements ainsi que l'amortissement de charges à répartir (liées aux indemnités de rupture anticipée de l'emprunt RBS).

B.2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles proviennent principalement des participations des membres du SMPAT (25 855 552 €), elles se répartissent comme suit :

- Département de la Seine-Maritime : 25 024 666 €*
 - Dieppe-Maritime : 684 680 €
 - CCI Seine Mer Normandie : 98 986 €
 - Communauté de Communes Falaise du Talou : 23 610 €
 - Communauté de Communes Terroir de Caux : 23 610 €

*subvention totale du Département de la Seine-Maritime sur le budget annexe : 25 524 666 € dont 500 K€ en section d'investissement et 25 024 666 € en section d'exploitation.

- ✓ De produits de gestion courante qui prévoient des loyers de sous-affrètements estimés à 555K€.
- ✓ De produits financiers issus du placement de la trésorerie. Sur la période 2025-2026, un montant de 4,501 M€ a été immobilisé sur un compte à terme, offrant un taux nominal de 2,01 %.
- ✓ D'un reversement par le délégataire, d'une partie de son résultat de 2025 soit environ 900K€.

Les recettes d'ordre d'un montant de 1 900 K€ comptabilisent la quote-part de la subvention de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime virée au compte de résultat.

A ces recettes s'ajoute l'excédent d'exploitation n-1 qui s'élève à +13 322 984 €.

IV - NIVEAU D'ENDETTEMENT DU SMPAT

Le SMPAT a procédé à l'acquisition de 2 navires en 2004 pour une valeur de 98,1M via un emprunt contracté auprès de la banque Royal Bank of Scotland.

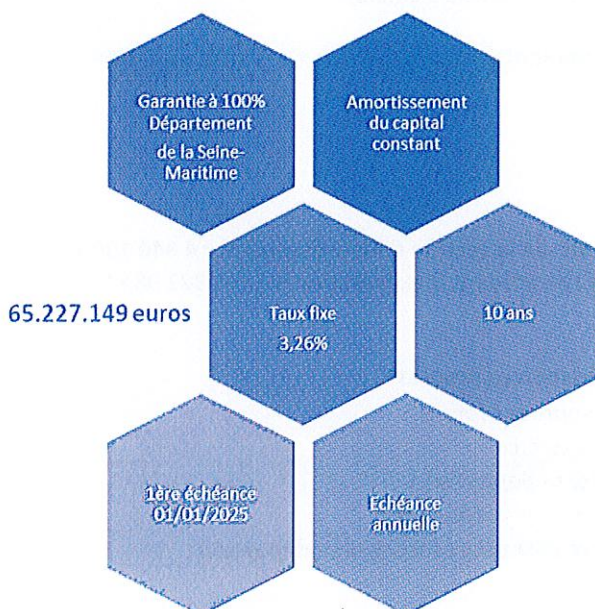
Au vu de l'évolution annuelle des emprunts, l'équilibre budgétaire du SMPAT était fragilisé et la programmation budgétaire difficile à appréhender. C'est donc dans ce cadre que le SMPAT a souhaité renégocier ses crédits et ainsi dégager des marges de manœuvre budgétaires qui lui permet de faire face aux contraintes environnementales qui se dessinent pour ses navires mais aussi à la volatilité des cours des carburants.

Fin décembre 2023, le SMPAT a remboursé le capital restant dû à RBS (66,6 M€) et a conclu un nouveau prêt avec la caisse d'Épargne Normandie. Ce remboursement anticipé a conduit au paiement d'une Indemnité de Rupture Anticipée (IRA) de 6,7 M€ à RBS mais va permettre au SMPAT de pouvoir éviter l'apport de subventions exceptionnelles des membres du SMPAT à l'horizon 2028.

Encours au 1^{er} janvier 2026 : 58 704 434 euros

Caractéristiques du prêt

Le SMPAT dispose d'un seul contrat de prêt conclu avec la caisse d'Épargne Normandie en décembre 2023.



Profil d'extinction de la dette

Evolution du remboursement de l'emprunt CEN



V – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SMPAT

Le budget principal (M57)

Dépenses de personnel	277 150 €
Dépenses réelles de fonctionnement	421 112 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	66%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital	421 112
Recettes réelles de fonctionnement	272 850
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	154%
Dépenses d'équipement brut	396 135
Recettes réelles de fonctionnement	272 850 €
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	145%
Encours de la dette	-
Recettes réelles de fonctionnement	272 850 €
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0%
Epargne brute (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement)	-148 262 €
Recettes réelles de fonctionnement	272 850 €
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	-54%

Le budget annexe (M4)

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 4 340 100 €

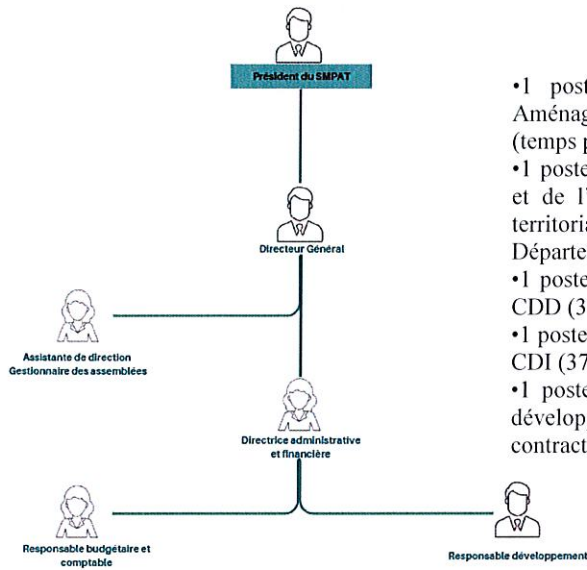
= Recettes réelles d'exploitation (27 386 952€) + excédent d'exploitation n-1 (13 322 984 €) – dépenses réelles d'exploitation (36 369 836 €)

Couverture de l'annuité de la dette par les ressources propres

Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres :	8 425 000 €
Ressources propres externes et internes de l'exercice :	6 240 100 €
Couverture de l'annuité de la dette (ressources - dépenses) :	- 2 184 900 €
Disponibilités de ressources propres des exercices antérieurs :	9 927 489 €
Couverture de l'annuité de la dette (ressources exercices antérieurs - dépenses) :	7 742 589 €

VI – LE PERSONNEL DU SMPAT

Les effectifs du SMPAT sont stables. L'organigramme est le suivant :



- 1 poste de Directeur général, assuré par le DGA « Pôle Aménagement et Mobilité » du Département de Seine-Maritime (temps partiel 20%) ;
- 1 poste d'assistante du directeur général, en charge du secrétariat et de l'organisation des séances, assuré en l'état par un agent territorial départemental de catégorie B, mis à disposition par le Département de la Seine-Maritime à temps partiel (20%) ;
- 1 poste de directeur administratif & financier à temps plein, sous CDD (37h40/semaine) ;
- 1 poste de responsable comptable et budgétaire à temps plein, sous CDI (37h40/semaine) ;
- 1 poste de responsable développement, dédié principalement au développement territorial de la ligne, assuré à temps plein par un contractuel de droit public sous CDD (37h40/semaine).

Le personnel, recruté par le SMPAT et affecté sur le budget annexe, a été transféré le 3 mars 2007 à LDTF, date de mise en œuvre effective de la DSP, puis à DFDS Seaways.

En cas de reprise de l'exploitation en régie directe, ces personnels sont susceptibles de réintégrer le SMPAT.

A titre indicatif, dans le contrat de DSP3, le personnel nécessaire à l'exploitation de la ligne Dieppe/Newhaven est estimé entre 70 et 80 équivalents temps plein pour les sédentaires et entre 181 à 191 équivalents temps plein pour les navigants.

**Le Président du Syndicat
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,**

Syndicat TRANSMANCHE - SMPAT Budget PRINCIPAL ROUEN - BP ~~2026~~

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Syndicat TRANSMANCHE
Syndicat Mixte

Numéro SIRET : 25760457900017
Poste comptable : Paierie de Normandie et de la Seine-Maritime

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	41
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	65,81 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	154,34 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	145,18 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-54,34 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	320 189,15	319 999,75	544 585,43	A1	544 396,03
Investissement	10 305,60	840,00	(3) 400 000,12	A2	390 534,52
Fonctionnement	309 883,55	319 159,75	(4) 144 585,31	A3	153 861,51

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00		B1	0,00
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00		B2	0,00
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	544 396,03
Investissement	A2 + B2	390 534,52
Fonctionnement	A3 + B3	153 861,51

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	396 134,52	5 600,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	390 534,52
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		396 134,52	396 134,52

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	426 711,51	272 850,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	153 861,51
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		426 711,51	426 711,51
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		822 846,03	822 846,03

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	392 000,12	0,00	386 134,52	386 134,52	386 134,52
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		402 000,12	0,00	396 134,52	396 134,52	396 134,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		402 000,12	0,00	396 134,52	396 134,52	396 134,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	402 000,12	0,00	396 134,52	396 134,52	396 134,52
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	396 134,52
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00

TOTAL	2 000,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	390 534,52
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	396 134,52
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	5 600,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	181 505,31	0,00	135 461,51	135 461,51	135 461,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	273 040,00	0,00	277 150,00	277 150,00	277 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		461 045,31	0,00	419 111,51	419 111,51	419 111,51
66	Charges financières	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	750,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		461 795,31	0,00	421 111,51	421 111,51	421 111,51

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00

TOTAL	463 795,31	0,00	426 711,51	426 711,51	426 711,51
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	426 711,51
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 160,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	317 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des recettes de gestion courante		319 210,00	0,00	272 350,00	272 350,00	272 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	153 861,51
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	426 711,51
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 600,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	386 134,52	0,00	386 134,52
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		396 134,52	0,00	396 134,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	396 134,52
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	135 461,51		135 461,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	277 150,00		277 150,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 500,00	0,00	6 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 500,00	5 600,00	7 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		421 111,51	5 600,00	426 711,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	426 711,51
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 600,00	5 600,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 600,00	5 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	390 534,52
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	396 134,52
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 300,00		2 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	270 000,00		270 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	50,00	0,00	50,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	272 850,00	0,00	272 850,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			153 861,51
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			426 711,51

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	392 000,12	0,00	0,00	386 134,52	386 134,52	0,00	386 134,52	386 134,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								396 134,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 000,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	390 534,52
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					396 134,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	392 000,12	0,00	0,00	386 134,52	386 134,52	0,00	386 134,52	386 134,52
21838	Autre matériel informatique	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	390 000,12	0,00		374 134,52	374 134,52	0,00	374 134,52	374 134,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		402 000,12	0,00	0,00	396 134,52	396 134,52	0,00	396 134,52	396 134,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 000,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 000,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		463 795,31	0,00	0,00	426 711,51	426 711,51	0,00	426 711,51	426 711,51
011	Charges à caractère général (3)	181 505,31	0,00	0,00	135 461,51	135 461,51	0,00	135 461,51	135 461,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	273 040,00	0,00		277 150,00	277 150,00		277 150,00	277 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		461 045,31	0,00	0,00	419 111,51	419 111,51	0,00	419 111,51	419 111,51
66	Charges financières	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	750,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		750,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		461 795,31	0,00	0,00	421 111,51	421 111,51	0,00	421 111,51	421 111,51
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 000,00			5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 000,00			5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									426 711,51

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00
013	Atténuations de charges (2)	2 160,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	317 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des recettes de gestion des services		319 210,00	0,00	272 350,00	272 350,00	272 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles		319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	153 861,51
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	426 711,51
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		463 795,31	0,00	0,00	426 711,51	426 711,51	0,00	426 711,51	426 711,51
011	Charges à caractère général (4)	181 505,31	0,00	0,00	135 461,51	135 461,51	0,00	135 461,51	135 461,51
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 100,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62268	Autres honoraires, conseils	22 450,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	50,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6233	Foires et expositions	74 805,31	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	10 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62878	Remb. frais à des tiers	30 000,00	0,00		65 801,51	65 801,51	0,00	65 801,51	65 801,51
6288	Autres services extérieurs	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	273 040,00	0,00		277 150,00	277 150,00		277 150,00	277 150,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	140,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	138 000,00	0,00		138 000,00	138 000,00		138 000,00	138 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64138	Primes et autres indemnités	40 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	400,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 400,00	0,00		5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
6488	Autres	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		461 045,31	0,00	0,00	419 111,51	419 111,51	0,00	419 111,51	419 111,51
66	Charges financières	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	750,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	750,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		750,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		461 795,31	0,00	0,00	421 111,51	421 111,51	0,00	421 111,51	421 111,51

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 000,00			5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 000,00			5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 000,00			5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00
013	Atténuations de charges (3)	2 160,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	2 160,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	317 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
7473	Participation départements	307 006,25	0,00	261 487,97	261 487,97	261 487,97
74748	Participation autres communes	9 709,77	0,00	8 270,16	8 270,16	8 270,16
747888	Autres	283,98	0,00	241,87	241,87	241,87
75	Autres produits de gestion courante (3)	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
75888	Autres	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des recettes de gestion des services		319 210,00	0,00	272 350,00	272 350,00	272 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		319 210,00	0,00	272 850,00	272 850,00	272 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel et licences	2	12/12/2022
L	Matériel informatique	5	12/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles - Ouvrages	1	12/12/2022
L	Mobilier	5	23/06/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00
Compte Epargne Temps	0,00	31/12/2024	900,00	900,00	0,00	900,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,20	3,20	0,20	3,00	3,20
Assistante au Directeur Général et gestionnaire des séances	B	0,00	0,20	0,20	0,20	0,00	0,20
Chargé de développement	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Administratif et Financier	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable Comptable et Budgétaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3,00	0,20	3,20	0,20	3,00	3,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	390 534,52	390 534,52
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	390 534,52	390 534,52

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	390 534,52	390 534,52
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	390 534,52	390 534,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 600,00	5 600,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 600,00	5 600,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 600,00	III 5 600,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 600,00	5 600,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	2 000,00	2 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 600,00	3 600,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 20

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2026

Présenté par Alain BAZILLE, Président du SMPAT (1),

A Rouen, le 02/03/2026

Délibéré par l'assemblée Comité Syndical(2), réunie en session Comité Syndical

A Rouen, le 02/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Comité Syndical (2),(3).

Certifié exécutoire par Alain BAZILLE, Président du SMPAT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Syndicat TRANSMANCHE - Syndicat TRANSMANCHE B. Annexe - BP 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Syndicat TRANSMANCHE
Syndicat Mixte

Numéro SIRET : 25760457900025
Poste comptable : Paierie de Normandie et de la Seine-Maritime

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : Syndicat TRANSMANCHE B. Annexe

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	34
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	38
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5%% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	42 609 935,64	29 286 952,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 322 983,54
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		42 609 935,64	42 609 935,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	17 667 589,36	7 740 100,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 927 489,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		17 667 589,36	17 667 589,36

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	60 277 525,00	60 277 525,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	270 000,00	0,00	348 000,00	348 000,00	348 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 851 500,00	0,00	18 388 000,00	18 388 000,00	18 388 000,00
Total des dépenses de gestion des services		19 121 500,00	0,00	18 736 000,00	18 736 000,00	18 736 000,00
66	Charges financières	1 930 100,00	0,00	1 710 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
67	Charges spécifiques	13 140 689,39	0,00	15 423 835,64	15 423 835,64	15 423 835,64
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 400 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		35 592 289,39	0,00	36 369 835,64	36 369 835,64	36 369 835,64
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 248 100,00		6 240 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 248 100,00		6 240 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
TOTAL		41 840 389,39	0,00	42 609 935,64	42 609 935,64	42 609 935,64

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 808 560,00	0,00	25 855 552,10	25 855 552,10	25 855 552,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	555 000,00	555 000,00	555 000,00
Total des recettes de gestion des services		25 808 560,00	0,00	26 410 552,10	26 410 552,10	26 410 552,10
76	Produits financiers	90 000,00	0,00	76 400,00	76 400,00	76 400,00
77	Produits spécifiques	2 700 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		28 598 560,00	0,00	27 386 952,10	27 386 952,10	27 386 952,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
TOTAL		30 498 560,00	0,00	29 286 952,10	29 286 952,10	29 286 952,10

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 322 983,54
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 340 100,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 957 197,26	0,00	7 142 589,36	7 142 589,36	7 142 589,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 957 197,26	0,00	7 242 589,36	7 242 589,36	7 242 589,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 525 000,00	0,00	6 525 000,00	6 525 000,00	6 525 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des dépenses financières	7 525 000,00	0,00	7 525 000,00	7 525 000,00	7 525 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 482 197,26	0,00	14 767 589,36	14 767 589,36	14 767 589,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 900 000,00		2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
	TOTAL	19 382 197,26	0,00	17 667 589,36	17 667 589,36	17 667 589,36

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 248 100,00		6 240 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 248 100,00		7 240 100,00	7 240 100,00	7 240 100,00
TOTAL		7 748 100,00	0,00	7 740 100,00	7 740 100,00	7 740 100,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 927 489,36
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

4 340 100,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	348 000,00		348 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 388 000,00		18 388 000,00
66	Charges financières	1 710 000,00	0,00	1 710 000,00
67	Charges spécifiques	15 423 835,64	0,00	15 423 835,64
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	500 000,00	6 240 100,00	6 740 100,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		36 369 835,64	6 240 100,00	42 609 935,64

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 525 000,00	0,00	6 525 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 142 589,36	1 000 000,00	8 142 589,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 767 589,36	2 900 000,00	17 667 589,36

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 855 552,10		25 855 552,10
75	Autres produits de gestion courante	555 000,00		555 000,00
76	Produits financiers	76 400,00	0,00	76 400,00
77	Produits spécifiques	900 000,00	0,00	900 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	27 386 952,10	1 900 000,00	29 286 952,10

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	13 322 983,54
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	500 000,00	0,00	500 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
28	Amortissement des immobilisations		5 120 100,00	5 120 100,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		1 120 000,00	1 120 000,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	500 000,00	7 240 100,00	7 740 100,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	9 927 489,36
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	270 000,00	348 000,00	348 000,00
6161	Multirisques	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Études et recherches	0,00	50 000,00	50 000,00
6226	Honoraires	257 000,00	280 000,00	280 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	10 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 851 500,00	18 388 000,00	18 388 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	18 851 500,00	18 388 000,00	18 388 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		19 121 500,00	18 736 000,00	18 736 000,00
66	Charges financières (b) (8)	1 930 100,00	1 710 000,00	1 710 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 150 100,00	1 920 000,00	1 920 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-220 000,00	-210 000,00	-210 000,00
67	Charges spécifiques (c)	13 140 689,39	15 423 835,64	15 423 835,64
678	Autres charges événement maj. et inhab.	13 140 689,39	15 423 835,64	15 423 835,64
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 400 000,00	500 000,00	500 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	500 000,00	500 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	1 400 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		35 592 289,39	36 369 835,64	36 369 835,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 248 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
675	Valeur comptable éléments actif cédés	8 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 120 100,00	5 120 100,00	5 120 100,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 248 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 248 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 840 389,39	42 609 935,64	42 609 935,64

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 693 132,53
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 903 132,53
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-210 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 808 560,00	25 855 552,10	25 855 552,10
748	Subvention d'exploitation des tiers	25 808 560,00	25 855 552,10	25 855 552,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	555 000,00	555 000,00
7517	Redevances des fermiers, concession.	0,00	555 000,00	555 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		25 808 560,00	26 410 552,10	26 410 552,10
76	Produits financiers (b)	90 000,00	76 400,00	76 400,00
7688	Autres	90 000,00	76 400,00	76 400,00
77	Produits spécifiques (c)	2 700 000,00	900 000,00	900 000,00
778	Autres produits exceptionnels	2 700 000,00	900 000,00	900 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		28 598 560,00	27 386 952,10	27 386 952,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 498 560,00	29 286 952,10	29 286 952,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 322 983,54
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	42 609 935,64
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 957 197,26	7 142 589,36	7 142 589,36
2182	Matériel de transport	8 957 197,26	7 142 589,36	7 142 589,36
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 957 197,26	7 242 589,36	7 242 589,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 525 000,00	6 525 000,00	6 525 000,00
1641	Emprunts en euros	6 525 000,00	6 525 000,00	6 525 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		7 525 000,00	7 525 000,00	7 525 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		16 482 197,26	14 767 589,36	14 767 589,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	990 000,00	990 000,00	990 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	910 000,00	910 000,00	910 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		19 382 197,26	17 667 589,36	17 667 589,36

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1313	Subv. équipt Départements	500 000,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		500 000,00	500 000,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		500 000,00	500 000,00	500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 248 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
2182	Matériel de transport	8 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 570 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00
28182	Matériel de transport	2 550 000,00	2 550 000,00	2 550 000,00
28188	Autres	100,00	100,00	100,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 248 100,00	6 240 100,00	6 240 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 248 100,00	7 240 100,00	7 240 100,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 748 100,00	7 740 100,00	7 740 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	9 927 489,36
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 667 589,36
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l’origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					65 227 149,00									
1641 Emprunts en euros					65 227 149,00									
A142304E	CREDIT FONCIER	21/12/2023	28/12/2023	28/12/2023	65 227 149,00	F		3,260	0,000		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					65 227 149,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		58 704 434,10					6 522 714,90	1 913 764,55	0,00	1 691 673,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		58 704 434,10					6 522 714,90	1 913 764,55	0,00	1 691 673,36
A142304E	N	0,00	A-1	58 704 434,10	8,00	F		0,000	6 522 714,90	1 913 764,55	0,00	1 691 673,36
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		58 704 434,10					6 522 714,90	1 913 764,55	0,00	1 691 673,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	58 704 434,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
L	Matériel de transport - Navires	35	02/12/2013
L	Installations à caractère spécifique - Scrubbers	7	25/03/2024
L	Coffre fort	20	25/03/2024
L	Installations à caractère spécifique - peinture silicone	5	25/03/2024
L	Installations à caractère spécifique - Travaux de modernisation	15	25/03/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 348 442,00	1 348 442,00	0,00	1 348 442,00
Provisions pour litiges et contentieux	0,00	31/12/2025	645 000,00	645 000,00	0,00	645 000,00
Indemnité due en fin de contrat de DSP3	0,00	31/12/2025	703 442,00	703 442,00	0,00	703 442,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 348 442,00	1 348 442,00	0,00	1 348 442,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	9 927 489,36	9 927 489,36
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	9 927 489,36	9 927 489,36

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	9 927 489,36	9 927 489,36
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	9 927 489,36	9 927 489,36

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	8 425 000,00	8 425 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 240 100,00	6 240 100,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-2 184 900,00	-2 184 900,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 425 000,00	I 8 425 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 525 000,00	6 525 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 525 000,00	6 525 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 900 000,00	1 900 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 900 000,00</i>	<i>1 900 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 240 100,00	III 6 240 100,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 240 100,00	6 240 100,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	2 570 000,00	2 570 000,00
28182	Matériel de transport	2 550 000,00	2 550 000,00
28188	Autres	100,00	100,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 120 000,00	1 120 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				6 672 124,00	2 224 040,00	1 120 000,00	3 328 084,00
2024	Indemnités Remboursement Anticipé	6	25/03/2024	6 672 124,00	2 224 040,00	1 120 000,00	3 328 084,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/02/2026

Présenté par Alain BAZILLE - Président du SMPAT,
A Rouen le 02/03/2026

Alain BAZILLE - Président du SMPAT,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Comité Syndical
A Rouen, le 02/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par Alain BAZILLE - Président du SMPAT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le